Fin du dispositif d’activité partielle : n’oubliez pas les personnes à risque de formes graves du Covid !

Si pour certains Français, le Covid n’est plus qu’un lointain souvenir, pour d’autres, il s’agit d’une réalité encore très concrète. Effectivement, les personnes les plus à risque de faire des formes graves de la maladie bénéficiaient encore de mesures de protection spécifiques dans le cadre de leur emploi (chômage partiel, télétravail à 100%...). Or, le 28 février prochain, toutes ces mesures prendront définitivement fin. Il en résulte que certains travailleurs, notamment immunodéprimés, qui ne s’étaient plus rendus sur leur lieu de travail depuis le premier confinement en mars 2020, devront y retourner dès le 1er mars prochain sans qu’aucune mesure protectrice de leur santé ne soit prise pour leur garantir un retour au travail le plus serein possible.

Particulièrement inquiète des conséquences qu’un tel changement peut produire sur la santé des personnes concernés, la Fédération Française des Diabétiques s’associe à France Assos Santé, France Rein, La Ligue contre l’Obésité, Renaloo et Vaincre la Mucoviscidose dans un communiqué de presse visant à alerter les pouvoirs publics sur cette situation et à les enjoindre à rendre ce retour au travail le plus sécurisé possible. Nos demandes communes comprennent, par exemple, la mise en place urgente d’un Groupe de travail réunissant les différents acteurs (professionnels de la prévention et de la santé au travail, employeurs , médecins du travail et associations de patients) afin de préparer « l’après 1er mars » et prévoir l’accompagnement des personnes éloignées de l’emploi depuis une longue période et les aménagements adaptés à leur protection.

Retrouvez l’intégralité de notre communiqué de presse commun juste en dessous.

Pour toute question liée aux mesures de protection des travailleurs à risque, contactez notre juriste Adèle soit par mail à l’adresse juriste@federationdesdiabetiques.org, soit par téléphone le mardi matin de 9h30 à 12h30 et le jeudi après-midi de 13h30 à 18h00 au 01 40 09 24 25.